

« nue-propritaire », la comtesse de Flandre, Marguerite de Constantinople, belle-mère de Béatrix. Retenons aussi les pages qui traitent des relations de Béatrix avec les baillis de Courtrai et soulignent la fréquence des mutations de ceux-ci : il y en eut 12 en 30 ans. Celles qui nous montrent la dame de Courtrai non seulement emprunter aux changeurs professionnels et aux « banquiers », mais aussi leur prêter à certaines occasions, comme elle prête aux seigneurs locaux, aux moniales de Groeninge et à Jean I^{er} de Brabant. Celles enfin où est racontée par le menu la liquidation de la succession de Roger de Mortagne, sire d'Espierres. Deux remarques seulement. Est-il bien certain que le douaire ne saisisse pas la veuve au décès de l'époux ? Sinon, il doit faire l'objet d'un transport. Or l'acte reproduit par l'A. assigne bien le douaire ; il n'en relate pas le transport. Comment dès lors Béatrix aurait-elle eu la saisine ? D'autre part une comparaison des droits respectifs du seigneur et du vassal, du tréfoncier et du tenancier, du créditrentier et du débitrentier etc... avec ceux de la douairière et de la nue-propritaire eût mieux fait comprendre l'essence de ces derniers. La constitution de douaire a pour effet de scinder un droit réel en deux et, à ce titre, ne se distingue pas des autres transactions immobilières du moyen âge. Toutes celles-ci ont pour résultat un démembrement du même type. Cette possibilité de fractionner un droit réel en autant de parcelles que l'on veut est à la base même de toute la structure juridique de la propriété au moyen âge.

Installée dans son château de Courtrai, Béatrix s'y crée une petite cour fort animée. Ce n'est pas, comme on l'a parfois prétendu, une véritable académie. On est toutefois étonné de l'intérêt qu'elle porte à toute la politique européenne et du nombre de personnes avec qui elle entretient des relations suivies pour l'époque.

La liste chronologique des 166 actes et lettres intéressant Béatrix et une très belle série de planches achèvent de faire de l'ouvrage de M^{lle} G. un travail extrêmement soigné, bien présenté, aussi agréable qu'intéressant.

L. GENICOT.

S. D'YDEWALLE. *De Kartuize Sint-Anna ter Woestijne 1350-1792* (sic). (Coll. Andreana. T. I.) Bruges, De Kinkhoren, s.d. [1945]. In-8, 362 p., 2 plans, 26 fig.

L'histoire des chartreuses belges reste à écrire. C'est dire tout l'intérêt que présente ce livre consacré au passé des carthusiennes de Sainte-Anne-au-Désert.

Une introduction rappelle les origines de l'ordre, l'admission de la branche féminine et ses coutumes propres. En 1580, les religieuses quittèrent le territoire de Saint-André pour s'installer dans la ville même de Bruges. Cette date permet à l'auteur de diviser son livre en deux parties : la première s'ouvre par le récit de la fondation (1358-1350), la seconde se termine par la relation de la suppression tempo-

raire (1781), puis de la suppression définitive (1796). Chaque partie comprend quinze chapitres, correspondant au gouvernement des quinze prieures, qui se sont succédé durant chacune de ces deux périodes. Dans ce cadre strictement chronologique, M. d'Y. groupe tous les événements importants d'un passé des plus calmes. A la plupart des notices de la première partie il ajoute les régestes des actes de donation reçus durant chaque priorat. Vingt-six chartes sont éditées ou résumées à la fin du volume. Celui-ci est abondamment illustré et se termine par trois tables, des personnes, des lieux, des matières, mentionnés ou traités dans le texte.

Par la documentation abondante qu'il fournit, ce travail présente incontestablement un grand intérêt. Malheureusement, il est aussi déparé par l'absence complète de synthèse et, dans la première partie surtout, par le manque de méthode critique. Nulle part l'A. n'a détaché son exposé du cadre purement chronologique et tenté de donner des vues d'ensemble sur l'histoire spéciale. En groupant les nombreuses données qu'il a éparpillées dans son récit, il aurait pu nous donner de bons aperçus sur la vie interne de la chartreuse. Ainsi l'analyse des sermons et traités du vicaire de Herman Steenken, du coadjuteur Jean de Haarlem, de sœur Cathérine Buls, lui aurait permis de mettre en relief la spiritualité de la maison. D'autre part, en quelques endroits, sa critique reste manifestement insuffisante. En accordant une confiance injustifiée à une chronique commencée en 1665, il fausse plusieurs perspectives. Ainsi, il laisse subsister dans le récit de la fondation des éléments légendaires qu'un examen approfondi des chartes aurait dû écarter. Ainsi encore, il affirme sans preuves suffisantes l'existence d'un scriptorium ; le premier texte qu'il cite à l'appui de cette thèse (p. 113) parle d'un manuscrit copié par un chartreux (de *Vallis Gratiae* à Sainte-Croix, comme aussi le ms. 343 de la bibliothèque de la ville de Bruges?) étranger à Sainte-Anne, — ce couvent n'avait pas de procureur, — mais relié sans doute par les sœurs (cfr A. DEPOORTER, *Catalogue de mss de la bibliothèque publique de la ville de Bruges*, Gembloux-Paris, 1934, p. 445) ; le second (p. 130) dit simplement que les religieuses louent un « contoir » à un scribe.

Nous n'ignorons pas les difficultés spéciales que comporte l'historiographie d'une maison religieuse. Si l'A. n'est pas parvenu à les résoudre toutes en ce qui concerne la chartreuse de Sainte-Anne-au-Désert, du moins est-il parvenu à rassembler à son sujet une foule d'informations précieuses. Judicieusement employé, son livre rendra service aux historiens de l'ordre et de la région brugeoise, aux spécialistes de la spiritualité et de la littérature dévote dans les Pays-Bas, ainsi qu'aux fervents de l'histoire de l'art.

J. M. DESMET.